

Groupe de travail de la CEPC

A la suite du rapport demandé par la CEPC à Monsieur le Professeur Christophe Paulin, il a été décidé, en commission plénière, de constituer un groupe de travail chargé de procéder à des auditions et de rédiger le texte d'un projet d'avis soumis à la discussion, pour approbation, de la CEPC. Le texte de l'avis qui précède a été adopté par la CEPC le 14 janvier 2016.

Présidé par le vice-président de la Commission (Monsieur Daniel Tricot), ce groupe de travail était composé d'un représentant de l'ANIA (Madame Frédérique Lehoux), d'un représentant de Coop de France (Madame Laure Menard) et de représentants de la DGCCRF (Madame Sophie Romagné et Messieurs Guillaume de Gerando, Manuel Maingret et Jean-Marc Granier).

Les personnes suivantes ont été auditionnées :

- Madame Caroline Ruff, juriste de la chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA),
- Monsieur Jacques Delhay, secrétaire national du syndicat de la glissoire,
- Maître Christian Hubner, avocat,
- Monsieur Didier Leandri, président délégué général du comité des armateurs fluviaux (CAF),
- Monsieur François Bouriot, adjoint du comité des armateurs fluviaux,
- Monsieur Christian Rose, délégué général adjoint de l'Association des utilisateurs de transport de fret (AUTF),
- Madame Christine Morel, directrice commerciale Rhénus et présidente de la commission fluviale de l'Union des entreprises de transport et de logistique de France (TLF),
- Madame Nancy Noel, responsable du pôle des affaires sociales et juridiques de l'Union TLF.